

Article 43 du Règlement

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

L'AMÉLIORATION DES ROUTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Reconnaisant l'importance économique et stratégique de la route de Yellowhead pour l'expansion économique de l'Ouest du Canada, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que dans le mandat du Fonds de développement de l'Ouest du Canada figure la réfection des grandes routes qui servent au transport des marchandises à destination ou en provenance des ports du Pacifique.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—AVERTISSEMENT CONTRE L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Des voix: Non.

M. Collenette: Il s'agit d'une répétition—ou presque—de la motion du député d'Oshawa (M. Broadbent) faisant état de la crise qui persiste en Pologne.

Je propose, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que la Chambre accorde son plus chaleureux appui aux Polonais et prie instamment tous les pays de continuer à s'abstenir de toute intervention militaire dans les affaires intérieures de ce pays.

Des voix: Règlement.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

EL SALVADOR—LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE ROMERO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, la motion que je vais proposer n'a pas été adoptée la semaine dernière à cause d'un seul député qui, ai-je découvert par la suite, ne pensait pas à ce qu'il disait à ce moment-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Ogle: Je m'excuse d'avoir présenté la chose de cette façon. Disons qu'il n'a pas entendu sur quoi portait la motion.

Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante, et j'espère que ma motion obtiendra le consentement unanime de la Chambre.

Mardi dernier marquait le premier anniversaire de l'assassinat de l'archevêque Oscar Romero, du Salvador. Je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre exprime à l'unisson sa solidarité avec le peuple du Salvador en se remémorant une des dernières paroles de leur bien-aimé archevêque: «Ils peuvent me mettre à mort, mais ils ne parviendront pas à étouffer la clameur qui monte du peuple réclamant justice.»

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je déduis de ces applaudissements que la Chambre veut vraiment exprimer ces sentiments.

* * *

PETRO-CANADA

LES NOMINATIONS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, le gouvernement du Canada ayant annoncé la semaine dernière certaines nominations au conseil d'administration de Petro-Canada, dont celle d'Ione Christiansen et de Jerry Grafstein, plus celle d'une autre personne des provinces maritimes qui est étroitement liée au parti libéral, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Qu'à l'avenir lorsqu'il nommera des administrateurs à Petro-Canada, si le gouvernement veut vraiment traiter Petro-Canada avec sérieux, il nomme au conseil d'administration des personnes qui ont une certaine expérience des affaires pétrolières.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.